



## **CHARTRE du COURS ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY**

---

### ***Le Cours Antoine de Saint-Exupéry a pour objectif de :***

- Transmettre aux élèves les savoirs et les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs libertés et de leurs responsabilités futures
- Transmettre la connaissance et l'amour de la culture française et européenne
- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant, dans un climat de confiance, de respect et de fraternité, pour qu'il puisse développer ses talents
- Prendre en charge l'élève dans toutes ses dimensions
- Préparer l'insertion des élèves dans la vie professionnelle

### **L'école est indépendante**

Le CASE est un établissement privé hors contrat.

Ce statut permet d'adapter librement programmes, calendrier, horaires et répartition des activités aux besoins de chaque enfant et autorise la créativité tant dans le domaine scolaire qu'éducatif.

Il permet aussi le recrutement de professeurs volontaires pour exercer en banlieue dans le cadre d'une école appartenant au réseau Espérance-banlieues.

### **Le Cours Antoine de Saint-Exupéry reconnaît aux parents le rôle de premiers éducateurs**

Il les soutient et les conforte dans l'exercice de leur autorité parentale. Le corps professoral ne manque pas d'encourager, notamment par sa propre attitude, les preuves de respect des enfants envers leurs parents.

### ***Les parents qui choisissent le Cours Antoine de Saint-Exupéry s'engagent à :***

- La ponctualité au portail pour l'arrivée et la sortie de leur(s) enfant(s)
- Veiller à l'assiduité de leurs enfants et au respect du calendrier scolaire
- Permettre la participation de leurs enfants à toute activité proposée (sortie, voyage scolaire..)
- Être présents aux réunions organisées par l'établissement : remise des bulletins, cérémonies des médailles, réunions parents/professeurs....
- Respecter et faire respecter l'uniforme qui doit toujours être propre, marqué et en bon état
- Faire en sorte que les repas apportés à l'école soient équilibrés
- Respecter et faire respecter par leurs enfants les locaux et le matériel de l'école
- Être dans une relation de confiance avec l'équipe pédagogique, l'informer de toute situation particulière
- Respecter et faire respecter par leurs enfants l'autorité du corps professoral et de l'équipe pédagogique
- Être à jour des règlements des frais occasionnés par la scolarité de leurs enfants